

Le 18 mai 2017 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 5 mai 2017.

Membres présents :

M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. ROUSSEL, M. GIRIER, Mme POISAT, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. LAURENT, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, M. REISSER

Membres représentés :

M. TRAORÉ par M. BANBUCK, M. CHAPPELLIER par M. NICOLLE, Mme BENBELKACEM par M. PIARD, Mme BOYAU par Mme EL MALKI, Mme MERSALI-LALOUPO par Mme BASSEZ, M. GUILLAUD-BATAILLE par M. VOT, Mme AMOURA par M. PETIT, M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI, Mme MORGANT par M. WEBER-GUILLOUET, Mme BOUCHER par Mme POISAT, Mme KHABBAZ par M. REISSER

Membres absents :

Mme LOEMBÉ

Secrétaire de séance :

Mme BASSEZ

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il convient de désigner un secrétaire de séance. Il m'a été proposé la candidature de Ghislaine BASSEZ. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2017. Y a-t-il des observations ? Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Nous passons à la délibération n° 31.

N° 2017-031. OPPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ AU PROJET DE RÉORGANISATION DES CIRCONSCRIPTIONS DE LA POLICE NATIONALE DANS LE VAL-DE-MARNE

Jean-Marc NICOLLE, Maire

La Préfecture de Police de Paris travaille actuellement sur un projet de réforme faisant apparaître plusieurs mesures dont la plus inquiétante concerne la réorganisation des circonscriptions de la police nationale à Paris et dans la petite couronne, impliquant notamment une réduction significative du nombre de commissariats.

Ce projet de réforme de la carte des circonscriptions de police impliquerait, pour le département du Val-de-Marne, la suppression de 8 circonscriptions sur les 17 actuellement existantes et leur rattachement aux 9 restantes. La circonscription du Kremlin-Bicêtre, composée actuellement de 5 communes, en compterait peut-être 9 : Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Fresnes, Rungis, Villejuif, Chevilly-Larue, Arcueil, Gentilly et Cachan, passant ainsi d'un territoire actuellement de 151 000 habitants à environ 233 000 habitants.

L'état de cette réflexion a été confirmé par le préfet du Val-de-Marne le 18 avril dernier, à l'occasion d'une réunion avec l'Association des Maires du Val-de-Marne, sans aucune concertation préalable avec les élus locaux. Je précise que je faisais partie de cette délégation.

La révision du découpage des circonscriptions, consistant à en réduire le nombre, serait justifiée par la nécessité de mieux prendre en compte la réalité des bassins de vie et de délinquance. Cette rationalisation de la carte des circonscriptions permettrait, selon le préfet de Police, de redéployer des moyens vers les missions opérationnelles en mutualisant notamment les services d'accueil et d'investigation de proximité.

Ce projet — particulièrement, cette réflexion — va à l'encontre du besoin de renforcer un service public de proximité qui répond à une véritable nécessité exprimée par nos concitoyens, notamment depuis le démantèlement de la police de proximité qui assurait pourtant des missions de prévention, de dissuasion et parfois de répression, au plus près des quartiers et des habitants.

Cette nouvelle réforme est proposée alors même qu'aucun bilan n'a été tiré de la constitution d'une police d'agglomération, lancée en 2009 et qui devait déjà permettre la mutualisation des moyens humains et matériels au profit des quartiers les plus sensibles et, particulièrement, en première couronne.

En regroupant les commissariats comme envisagé dans le projet, les zones couvertes par les forces de police se trouveraient de fait plus étendues, entravant leur réactivité et capacité d'intervention. Par ailleurs, les locaux des commissariats existants ne permettent pas d'accueillir des effectifs supplémentaires en nombre suffisant, ce qui interroge également sur les conditions de travail déjà difficiles de nos forces de l'ordre.

Au-delà des clivages politiques, ce point de vue est très majoritairement partagé par les élus locaux du Val-de-Marne. À ce titre, l'Association des Maires du département, réunie le 30 mars dernier, a adopté une déclaration commune dans laquelle elle fait part de son profond mécontentement et demande le retrait de ce projet qui fait craindre un transfert de responsabilité de l'État vers les communes sur cette question.

Aussi il vous est proposé de délibérer ce soir sur notre opposition et de me mandater de manière à affirmer, dans le cadre de la consultation qui s'engagera au lendemain des élections législatives, notre opposition à cette réorganisation de la police dans le département du Val-de-Marne, sachant tout particulièrement que cette réorganisation pourrait toucher tous les départements du territoire de la métropole du Grand Paris.

Je vous ai fait déposer sur table les courriers que j'ai reçus du préfet de police :

— Un premier courrier, adressé à l'ensemble des maires du département du Val-de-Marne, de Seine-Saint-Denis et des Hauts-de-Seine, confirme la réflexion et le travail engagés par les services de l'État. Il rappelle parfaitement les objectifs que je vous ai indiqués dans ce rapport sur l'optimisation des moyens qui permettrait de redéployer des effectifs vers des missions prioritaires.

— J'ai saisi directement le préfet de police. Le deuxième courrier confirme le fait que le projet n'est pas du tout abandonné.

La presse s'en est fait l'écho. Le projet a été suspendu pour des raisons liées au contexte pré-électoral des législatives. On peut s'étonner de la manière dont les choses vont se dérouler et s'accélérer rapidement. En effet, la concertation qui aura lieu au lendemain des élections législatives, à partir du 20 juin, laissera peu d'espace puisque nous rentrerons dans la période estivale de congés qui ne sera pas très propice à engager un dialogue constructif ou des échanges nombreux et de qualité pour aborder l'ensemble du sujet. J'ouvre le débat.

Nadia CHIBOUB (Groupe MODEM et centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, nous sommes très sensibles à la sécurité de nos concitoyens. La présence du commissariat sur notre ville est perçue comme sécurisante et rassurante, d'autant plus que sa proximité facilite les démarches pour les Kremlinois. Tout doit être mis en œuvre afin de conserver la proximité pour nos concitoyens et de ne pas diluer la présence policière sur notre département. Nous voterons pour cette délibération.

Arnaud WEBER-GUILLOUET (*Groupe Divers droite opposition municipale au Kremlin-Bicêtre*)

Merci de me passer la parole, Monsieur le Maire. Chers collègues, bonsoir. Je vais être très bref. En ce qui nous concerne, ce sujet nous préoccupe évidemment beaucoup dans l'opposition. Étant donné l'expertise de Pascal REISSER sur ce sujet, je lui passe immédiatement la parole.

Pascal REISSER (*Groupe Divers droite opposition municipale au Kremlin-Bicêtre*)

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, mesdames, messieurs, notre groupe d'opposition s'est toujours battu pour faire de la sécurité une priorité, c'est-à-dire la protection des personnes et des biens au Kremlin-Bicêtre. En effet, depuis notre arrivée au Conseil Municipal de mars 2014, nous nous efforçons de travailler dans le domaine de la sécurité qui nous est très cher.

S'agissant du domaine de la police municipale, permettez-nous de nous attarder sur un point qui est particulièrement important à mes yeux. Ce n'est pas un secret pour les personnes présentes, c'est la profession que j'exerce et que je défends depuis de nombreuses années. Nous nous réjouissons d'avoir enfin été entendus par le Maire du Kremlin-Bicêtre sur l'urgence d'augmenter les effectifs, de mieux équiper les effectifs et d'étendre les horaires d'activité de la police de notre Ville. Notre groupe, force de proposition, portait ce projet avec force, soutenu par de très nombreux habitants depuis de nombreuses années. Après des mois de refus, nos demandes répétées s'apprêtaient à être mises en œuvre dans un contexte de plus en plus difficile pour les policiers municipaux et dans un climat d'insécurité et de violence quasi permanente, surtout depuis les attentats de ces derniers temps.

Le rôle d'une police municipale est d'être à la fois une police de proximité qui va au contact de la population et un relais d'information du Maire. Cette police de proximité actuelle est communément appelée la troisième force de sécurité. Je la nommerai personnellement « la troisième farce » — mais cela ne reste que mon opinion.

Revenons à notre délibération sur un projet portant sur la réorganisation de la circonscription de la police nationale. À notre goût, ce sujet est très important. Ce projet est soi-disant porté par la Préfecture de Police de Paris. En effet, dans la version de travail d'un projet de réforme qui doit être soumis à concertation, la Préfecture de Police prévoit plusieurs mesures pour améliorer son efficacité en jouant notamment sur la mutualisation. Le projet de réforme prévoit aussi de réduire significativement le nombre de commissariats, considérant que leur organisation dans l'agglomération parisienne est particulièrement émietlée (avec 83 circonscriptions dont 23 % couvrent une population de moins de 50 000 habitants et 50 % une population de moins de 70 000 habitants), et souligne que certains départements ont montré la voie.

Passer de 17 à 9 commissariats en Val-de-Marne serait pour nous une aberration la plus totale. D'après leurs réflexions, il est devenu indispensable de réviser le découpage des circonscriptions en tenant compte de la réalité des bassins de vie et de délinquance afin d'en réduire significativement le nombre. Certaines implantations devront être fermées. D'autres seront ouvertes dans les tranches horaires plus réduites. Il est proposé, pour ce faire, une rationalisation de la carte des circonscriptions pour déployer des moyens vers les missions opérationnelles, dont la méthode et les principes devraient être présentés au Ministre de l'Intérieur d'ici la fin du premier semestre 2017 et la réflexion sur la cartographie engagée au second semestre 2017.

Dans ce contexte, la Direction Territoriale du Val-de-Marne de la Police a présenté au syndicat en mars dernier une carte cible de 9 commissariats au lieu de 17. Cette proposition impliquerait 8 fermetures : Alfortville, Charenton-le-Pont, Chennevières-sur-Marne, Ivry-sur-Seine, L'Haÿ-les-Roses, Nogent-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés et Vincennes. Les policiers sont attachés à leur commissariat car c'est un métier qui, par essence, demande de la proximité avec le terrain. Il ne faudrait pas qu'une réforme conduise à nous en éloigner alors que l'on n'arrête pas de vanter la proximité. Avec le T12, nous venons de perdre de la proximité entre les dirigeants, les services et les habitants. Certains élus ont aussi vivement réagi à cette carte de 9 commissariats et nous les comprenons. Je vous rappelle que notre commissariat couvre 5 communes, soit 150 643 habitants aujourd'hui. Après la réforme, il couvrirait 233 025 habitants avec une étendue de 4 communes supplémentaires et un champ de compétences encore plus élargi. Le délai d'intervention des fonctionnaires est donc plus long au détriment des éventuelles victimes d'agression.

En tant que président d'un mouvement de policiers en colère, je suis choqué et scandalisé. Ce n'est pas en regroupant le manque de moyens que nous répondrons aux vraies questions qui se posent. Les habitants et les élus attendent un vrai service public de proximité, de sécurité et de tranquillité publique. Cela passe tout au contraire par le renforcement des moyens matériels et, surtout, des effectifs ; par le rétablissement de la police de proximité (qui n'est pas supprimée dans la police nationale) ; par des locaux décentes pour accueillir les usagers et permettre aux personnels de travailler dans des conditions dignes et efficaces.

La troisième force de sécurité a de beaux jours devant elle. Les Français, et notamment les Kremlinois, sont en droit de comprendre la gravité de la situation en matière de sécurité. Policier que je suis, fort de 25 ans d'expérience dans le domaine de la sécurité publique de proximité, je me permets d'apporter à ce propos une critique objective qui devrait éclairer les personnes ici présentes. De quoi s'agit-il exactement ? La police de proximité est une doctrine liée à un constat à la fois idéologique et pour le moins fallacieux : le sentiment d'insécurité étant supérieur à l'insécurité elle-même, c'est contre ce premier qu'il faut lutter. Or, vous l'aurez compris, si le sentiment d'insécurité est supérieur au nombre de victimes d'actes criminels ou d'actes délictueux, c'est tout simplement du fait que les victimes ont des familles, des proches et que les faits dont elles ont été l'objet sont rendus publics. Par conséquent, il convient d'affirmer que le meilleur moyen de lutter contre le sentiment d'insécurité est de lutter précisément contre la criminalité et la délinquance ; et non contre le seul impact au sein de l'opinion. La certitude et la rapidité de la sanction restent les mêmes remparts contre la réitération, le sentiment d'impunité et, par conséquent, le passage à l'acte. Cette évidence a pourtant été affirmée depuis 1764 par le jeune Cesare Beccaria dans son traité *Des délits et des peines*. Mais il semble que ce ne soit pas le livre de chevet de la gentry socialiste.

Ainsi, force est de constater que les conseillers d'Emmanuel Macron ont réussi à convaincre que la doctrine de la police de proximité était la bonne et ce, malgré une expérimentation catastrophique sous le gouvernement Jospin. En effet, à la fois extraordinairement coûteuse et sans résultats probants — pour ne pas dire avec des résultats inverses —, la police de proximité s'est traduite par une présence accrue des policiers aux heures où la population était à même de les voir au détriment de leur présence au moment où la population en avait le plus besoin. Malgré une sectorisation des effectifs, censée permettre un rapprochement avec la population de ces territoires, cette expérience fut un échec total. À quoi sert d'assumer une présence policière le jour s'il s'agit d'abandonner, dès le soir venu, des pans entiers de notre territoire aux voyous ? C'est, en priorité, rassurer la population sans traiter les problèmes à la source, sans permettre l'interpellation et la neutralisation de ceux qui bénéficient encore et toujours de ce qu'il conviendrait de traiter en priorité : le sentiment d'impunité encourageant le passage à l'acte.

Sur ce point, la seule réponse gouvernementale, en matière répressive, est de permettre à ces policiers de sécurité quotidienne de verbaliser les auteurs de certaines infractions jusqu'alors délictueuses. Les caïds des cités en tremblent déjà. À l'heure où les policiers, mais aussi les pompiers et les autres professions représentant de près ou de loin l'État, ne peuvent entrer dans des zones devenues incontrôlables du fait du laxisme institutionnel et de la politique consistant systématiquement à acheter la paix sociale, cette conception de l'application des lois de la République est tout bonnement déconnectée de la réalité du terrain. Jamais un individu, qui ne connaît de réponse judiciaire qu'au bout du quinzième ou vingtième délit, ne sera dissuadé d'agir au prétexte qu'il risque une simple amende. Jamais les policiers ne pourront assurer une présence dissuasive, là où ils sont déjà pris pour cible au péril de leur vie, en leur donnant la faculté d'infliger une sanction pécuniaire. Jamais un dealer gagnant chaque jour deux fois le salaire mensuel d'un policier ne sera dissuadé d'agir au motif qu'il risque de mettre la main à la poche. Toutes ces propositions nées dans l'esprit de personnes qui n'ont jamais mis leurs fesses dans un véhicule de police...

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Monsieur Reisser, s'il vous plaît, serait-il possible de revenir sur les éléments du débat ? Votre explication de la sécurité est très intéressante. Nous pouvons respecter l'intervention de nos collègues de l'opposition, même si on ne partage pas la même vision en matière de sécurité. Je vous prie de m'excuser, mais votre présentation est déconnectée du sujet sur lequel nous sommes en train de débattre. Je vous propose de conclure et de nous transmettre votre texte.

Pascal REISSER (Groupe Divers droite opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)

Je vais abrégé. Il n'y a pas de souci. Ce n'est pas grave.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je vous remercie.

Pascal REISSER (Groupe Divers droite opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)

Malgré les mesures annoncées, les besoins restent néanmoins importants. Nous serons particulièrement vigilants quant à leur mise en application et poursuivrons notre mobilisation pour une vraie politique de sécurité et de tranquillité publique au Kremlin-Bicêtre. Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra pour cette délibération.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Monsieur Reisser, vous nous avez mis dans un tel suspense. La chute est extraordinaire. Nous reviendrons sur ces éléments.

Jean-Luc LAURENT (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Je vais revenir au sujet de la délibération proposée par le Maire qui m'apparaît comme une heureuse initiative, particulièrement nécessaire à la fois pour défendre une police qui doit être sur le terrain et pour répondre aux besoins de la population. Il s'agit, en même temps, de demander que ce projet soit retiré et de s'y opposer. Ce projet consiste en l'augmentation des périmètres de circonscriptions de police et en la réduction de la moitié des commissariats de plein exercice. C'est une aberration totale. En effet, personne ne peut croire qu'en éloignant la police des citoyens dans un commissariat central ou d'agglomération, on sera plus proche des citoyens. Jean-Marc Nicolle a souligné tout à l'heure que la circonscription de police est particulièrement importante, avec plus de 120 000 habitants sur notre secteur pour Le Kremlin-Bicêtre et les commissariats de Cachan et de Villejuif. Augmenter la taille de la circonscription avec Le Kremlin-Bicêtre où serait le commissariat d'agglomération est une aberration totale. C'est un éloignement du citoyen. Il en est de même pour les deux autres commissariats (Vitry et Ivry) que j'ai le loisir de connaître en tant que député de la circonscription. Cela se traduirait par la fin du commissariat d'Ivry-sur-Seine.

Ce n'est donc pas en augmentant la taille des périmètres et en réduisant le nombre de commissariats que l'on va augmenter la proximité de la police et l'efficacité des interventions. Il faut donc s'opposer à ce projet. C'est ce que les maires ont fait, c'est ce que j'ai fait en tant que député, par attachement à la mise en œuvre d'une police plus proche du terrain et, donc, d'une police de proximité qui ne correspond pas du tout aux inepties que j'ai entendues précédemment sur un soi-disant échec. Non. Quand M. Sarkozy a supprimé la police de proximité qui avait été mise en place par Jean-Pierre Chevènement, c'était une démarche purement idéologique qui consistait à accompagner la Révision Générale des Politiques Publiques. Cela s'est traduit par 13 500 suppressions de postes pendant le mandat de M. Sarkozy. Pendant le mandat que j'ai accompagné à l'Assemblée Nationale, il a été recréé 9 900 postes. Le compte n'y est pas encore. D'autres recrutements sont nécessaires. Le nouveau président de la République a repris cette idée portée par de nombreux élus et acteurs locaux en faveur d'une police de proximité, ce qui suppose des recrutements supplémentaires. C'est la raison pour laquelle je voterai d'autant plus cette délibération. Elle va dans le bon sens pour répondre aux besoins de nos territoires, de nos quartiers et de nos villes.

Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Merci, Monsieur le Maire. Quelques mots rapides pour que ne planent pas dans cette assemblée des doutes sur l'objet de cette délibération et sur l'objet du débat. Il ne s'agit pas ici de parler de la police municipale au Kremlin-Bicêtre. Il s'agit bien ici d'un commissariat de police nationale. Il ne s'agit pas de savoir si la police intervient plutôt le matin, l'après-midi ou en soirée, mais bien de lui donner les moyens d'intervenir à quelque moment que ce soit. Je ne crois pas qu'en fermant des commissariats, on discute des heures d'intervention de la police. On discute de sa capacité d'intervention. On discute de sa présence, quel que soit le moment et quel que soit le lieu dans les villes du Val-de-Marne. Je voulais souligner de nouveau ces éléments dans le débat. Le Groupe MRC, PRG et personnalités locales considère que ce projet est une aberration. Il va au bout de la logique et vote évidemment pour cette délibération.

Laurent GIRIER, Maire adjoint chargé des questions relatives aux activités économiques, aux commerces, aux marchés forains, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire (Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, mon intervention se place à la suite de l'intervention de l'opposition. Nous avons entendu une longue diatribe — un peu trop longue à mon sens — qui a manié un certain nombre de concepts plus ou moins fumeux et de périphrases. J'en retiens un essentiellement. On nous parle des professions qui représentent l'État. Les professions qui représentent l'État ont un nom : ce sont des agents du service public. En fait, le sujet du débat de ce soir, ce sont les termes que l'on entend de plus en plus régulièrement : rationalisation, polyvalence, dilution des effectifs, mutualisation. Dans le débat de ce soir, ils touchent la police nationale. À d'autres titres, ils touchent aussi l'hôpital et vous avez cité les pompiers, mais je ne suis pas sûr qu'il faille insister sur ce point.

On connaît les conséquences de ces politiques de dégradation du service public. Elles portent aussi des noms : épuisement professionnel, risques psychosociaux, dégradation des conditions de travail. Notre aspiration est que, dans ces débats, on entende plus souvent parler d'humanité, de proximité, de bienveillance, de qualité de vie au travail. C'est l'enjeu. C'est la raison pour laquelle le Groupe des Élus socialistes s'associe pleinement à cette délibération.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je remercie l'ensemble des groupes pour le débat et ceux qui vont s'associer à ce vote sur la délibération.

J'apporte quelques éléments de réponse à M. Reisser. Sur la question de la police municipale, ce n'est pas le débat. Il y a des choses que je ne peux pas laisser dire. À aucun moment — et vous pouvez regarder le programme sur lequel nous avons été réélus dans le cadre de la liste que conduisait Jean-Luc Laurent en 2014 —, l'équipe municipale aux affaires de la Ville ne s'est mise en opposition sur la question de la police municipale. Ce petit travail qui consiste systématiquement, depuis, à courir après nous sur tout ce que nous faisons et de laisser croire que c'est vous qui développez la police municipale dans la Ville du Kremlin-Bicêtre, va être un peu difficile, d'autant plus que la police municipale existait avant 2014. Monsieur Reisser, je vous invite à bien relire les délibérations du Conseil Municipal qui ont été adoptées régulièrement dans le cadre du travail engagé avec la police nationale. Je vous invite également à examiner le tableau des effectifs dont vous disposez systématiquement et annuellement avec chacun des budgets. Vous verrez que, dans le tableau des effectifs, la filière de la police municipale. Elle est antérieure à 2014. Il en est de même pour la vidéo qui a été développée dans nos équipements publics depuis 2008.

Vous avez aussi utilisé une formule. Vous dites que la police municipale est le relais d'information du Maire. Non, je n'ai pas de renseignements généraux. Vous avez dit cela. Je vous invite à relire votre intervention. Nous pourrions le constater dans le procès-verbal de la séance. Vous avez utilisé une formule sur le fait que la police municipale servait à relayer l'information au bénéfice du Maire. La police municipale n'est pas un service de renseignements généraux. Elle est au service de la sécurité de nos concitoyens. Votre papier est écrit. Vous avez toute latitude pour en prendre connaissance tranquillement.

Je ne partage évidemment pas du tout ce que vous avez développé sur la police de proximité. Je ne m'étends pas sur le sujet. Ce n'est pas le débat de ce soir, même si, à travers la réorganisation qui va être proposée, on éloigne encore le citoyen des moyens en matière de sécurité. Mais la police de proximité, telle qu'elle a été développée et mise en œuvre dans le calendrier qu'a rappelé tout à l'heure Jean-Luc Laurent, permettait de vraiment travailler en complémentarité avec les polices municipales sans qu'il y ait de transfert de charges en direction des collectivités locales. La police était pleinement dans toutes ses prérogatives et surtout celles de la proximité. C'est vrai qu'aujourd'hui, de plus en plus, les polices municipales sont amenées à se substituer sur les questions de proximité. Dans les propos que vous avez tenus en faisant référence à votre profession, il est donc très étonnant de vous opposer de cette manière à la police de proximité puisque les policiers municipaux remplissent de plus en plus ces missions au quotidien.

Votre position est très étonnante. Vous avez en effet mis en évidence les écarts de moyens qu'il y a au niveau de la Région Île-de-France. Vous n'avez pas nommé les départements. On peut le comprendre. C'est vrai qu'il y a des différences de dotation avec les Hauts-de-Seine. On peut se poser des questions. C'est dommage. Pour les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, le rapport entre le nombre de policiers et le nombre d'habitants interpelle.

Vous avez donc développé un certain nombre de choses pour en arriver à vous abstenir sur la délibération, me semble-t-il. C'est votre droit. Mais il y a quelque chose de très étonnant. Au niveau de l'Association des Maires du Val-de-Marne, la délégation reçue par le préfet du Val-de-Marne était composée de tous les élus, quelles que soient les étiquettes politiques. Vos collègues de Saint-Maur, de Charenton, de L'Haÿ-les-Roses, de Thiais ont délibéré. Tout le monde s'oppose sur les questions posées et sur la proposition faite. Comme l'a rappelé tout à l'heure Jean-Luc Laurent, certains sont touchés en particulier par des suppressions de commissariats de plein exercice. Sur un tel sujet, alors qu'il y a l'unanimité des 47 communes du département de Val-de-Marne, il est regrettable que le Conseil Municipal, à travers le vote que vous allez exprimer, ne puisse pas être à l'unanimité sur ce type de projet. C'est votre liberté. Il est dommage que vous en usiez de cette manière. Je mets aux voix cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 4 (*Léa Morgant, Colette Khabbaz, Arnaud Weber-Guillouet, Pascal Reisser*)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n°32.

N° 2017-032. BUDGET VILLE — IMPOSITIONS DIRECTES DE L'EXERCICE 2017, ADOPTION DES TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Merci, Monsieur le Maire. Depuis un certain nombre d'années et ainsi que nous nous y étions engagés tant dans le Débat d'Orientations Budgétaires du 24 novembre 2016 que lors du vote du Budget Primitif le 15 décembre dernier, il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux des trois taxes de fiscalité locale pour 2017 en sachant que, depuis 2016 — nous avons eu l'occasion de l'expliquer assez longuement ici —, la Ville collecte la part d'impôt que collectait jusqu'alors l'ancienne Communauté d'Agglomération de Val-de-Bièvre. Je vous propose donc de reconduire, pour la taxe d'habitation, un taux de 21,87 % ; pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, un taux de 23,20 % ; et, pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, un taux de 17,89 %.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, dont acte, les taux n'augmentent pas depuis un certain nombre d'années. Ceci dit, pour la taxe foncière, il est évident qu'elle est plus élevée que la moyenne départementale, même si, dans votre présentation, vous nous parlez principalement de la taxe d'habitation. Comme vous le savez, la hausse des bases fera augmenter mécaniquement l'impôt dû par les Kremlinois de quelques pour-cent. Les impôts augmenteront donc pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, voire un peu plus. Je ne connais pas le chiffre de l'augmentation générale des taux qui est voté, me semble-t-il, par le Parlement.

Par ailleurs, pouvez-vous nous dire, si vous le savez, comment et quand sera impactée notre Ville sur la réforme de l'actualisation des bases d'imposition ? Il s'agit d'un vieux serpent de mer qui revient épisodiquement. On en a récemment parlé dans les médias. Cela ne manquera sans doute pas d'impacter les Kremlinois. Savez-vous si, globalement, notre Ville est sous-évaluée ou surévaluée par rapport à l'ensemble des impositions du pays ?

Il ne vous surprendra pas que nous voterons contre cette délibération qui est un élément majeur de votre politique.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Geneviève EL MALKI, Maire adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la coordination des conseils de quartier et à la vie associative (Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre)

Bonsoir, Monsieur le Maire, chers collègues. Très brièvement, je voudrais souligner tout l'intérêt de la délibération de ce soir qui va nous épargner dans les mois à venir de très inutiles débats sur une prétendue envolée des impôts au Kremlin-Bicêtre. Nous aurons ainsi bien établi ce soir la part sur laquelle la Ville a la main, donc les bases telles qu'elles sont établies ici, et les diverses variations qui peuvent ensuite être établies suivant le coût de la vie, selon des décisions parlementaires et budgétaires nationales. C'est pédagogiquement très bien. Nous pourrions y renvoyer, le besoin échéant, si nous avons à nous enfermer dans des débats complètement inutiles puisque faux. Ce document est précieux. Je le garde sous le coude.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Merci, Monsieur le Maire. Je vais essayer de répondre à la question de M. AUBAGUE. Je n'ai pas d'information sur des projets de réforme concernant la question des bases. Nous sommes preneurs si vous avez entendu des informations à ce sujet. Je regrette que, comme tous les ans, vous décidiez de voter contre cette délibération au prétexte que la Ville devrait baisser les taux pour compenser la hausse des bases. Nous nous sommes engagés en 2014 sur une stabilité des taux d'imposition pour la durée du mandat. Pour une année de plus, jusqu'en 2020, nous en apporterons la preuve concrète, ainsi

que l'a dit Geneviève El Malki. La question des bases ne dépend pas de ce Conseil Municipal — malheureusement ou heureusement, tout dépend du point de vue.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Sur votre question concernant les bases, la réforme qui va se mettre en place pour l'exercice 2017 concerne uniquement les valeurs locatives sur les locaux professionnels. Après un travail important mené au cours de 2016, l'ensemble des locaux d'entreprise et d'activité seront fiscalisés sur la base de cette nouvelle réforme. L'arrêté préfectoral a été pris tout récemment. J'ai reçu le courrier il y a à peine dix jours. J'ai suivi cette question parce que je présidais la Commission Départementale sur la réforme des valeurs locatives sur les locaux professionnels. Elle est mise en place sur l'ensemble du territoire national sur l'exercice 2017.

En revanche, si Estéban Piard ne pouvait pas vous répondre sur le sujet, c'est qu'il n'y a pas de date annoncée sur la question de la fiscalité des ménages. Cependant, au regard du travail réalisé sur les locaux professionnels, comme d'autres départements — que vous pourrez retrouver dans la presse —, le Département du Val-de-Marne a été retenu comme site pilote pour les bases des ménages. C'est un travail qui se fait en arrière-boutique, si on peut dire. Tant que la réforme n'est pas mise en place et tant qu'il n'y a pas de décision législative, il ne s'agit pour l'instant que d'hypothèses de travail. Mais, sur les locaux professionnels, cela se met en place dès l'exercice 2017. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 27

Contre : 3 (*Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Bernard Aubague*)

Abstentions : 4 (*Léa Morgant, Colette Khabbaz, Arnaud Weber-Guillouet, Pascal Reisser*)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 33.

N° 2017-033. SOLLICITATION DE SUBVENTIONS À L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE, POUR LA MISE EN ŒUVRE DES DIFFÉRENTS PROJETS DU RUBAN VERT
--

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Une série de délibérations a pour objectif de solliciter des subventions à différents titres auprès d'institutions ou de collectivités. La première de ces délibérations, n° 33, a une portée générale pour l'ensemble de la mise en œuvre du Ruban Vert. Je vous rappelle que le Ruban Vert est la proposition que nous avons faite dans le cadre du projet municipal présenté en 2014 d'augmenter la quantité et la densité des espaces verts dans la ville. Cette demande répond pleinement aux attentes de la population, ainsi que le montrent les dernières enquêtes réalisées. Ce Ruban Vert, en fait une trame verte et bleue, a pour objectif de rendre une place au végétal plus forte qu'aujourd'hui, mais aussi d'améliorer la gestion des eaux pluviales. Ce Ruban Vert va se décliner au fil des années en différents sites pour relier le parc des Coteaux à Arcueil et le parc Kellermann dans le 13^e arrondissement de Paris.

Dans ce cadre, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie peut apporter sa contribution pour aider à la réalisation d'un certain nombre de travaux. Nous sollicitons donc l'autorisation du Conseil pour solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, au fur et à mesure que ces travaux seront prévus, pour des subventions dont les modes de calcul sont très complexes et ne peuvent donc pas être prédéterminés dans le rapport qui vous a été présenté.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (*Groupe MODEM et centristes*)

Monsieur le Maire, chers collègues, à nos yeux, votre Ruban Vert, que vous peignez aujourd'hui en bleu (et pour lequel nous ne disposons d'aucun budget global prévisionnel), n'est que le cache-misère de l'urbanisation grandissante de notre ville. Il suffit d'ouvrir les yeux pour voir que les quelques pavillons et jardins attenants que nous gardions encore disparaissent. C'est le cas rue Anatole-France et rue Danton. Vous nous parlez de l'entrée sud-ouest de la ville. Vous attendez 3 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2025. Nous ne sommes absolument pas pour le développement de ce Ruban Vert. Nous voterons contre cette délibération.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Il n'y a pas de réponse à apporter.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 31

Contre : 3 (*Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Bernard Aubague*)

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 34.

N° 2017-034. SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DU RUBAN VERT : L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER AVENUE CHARLES-GIDE AUX MARTINETS

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Il s'agit spécialement de solliciter une subvention sur la première réalisation du Ruban Vert — qui n'est pas un fantasme ou une illusion. Cette réalisation se situe aux Martinets. Cette sollicitation est orientée vers le Conseil Régional d'Île-de-France. Il s'agit d'un projet précis, inscrit au Budget de 2017. Monsieur Aubague, vous pourrez aisément retrouver les chiffres correspondants. En fonction de ces éléments, la Région est sollicitée dans le cadre notamment de l'aide à la biodiversité pour aider la Ville à la réalisation de cet équipement important.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des interventions ?

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Comme vous l'avez compris, monsieur le Maire et chers collègues, le Groupe Modem et Centristes est contre votre Ruban Vert. Mais nous allons voter pour cette délibération et la suivante. En effet, ces espaces existent déjà. Ce sont les derniers qui nous restent. Ils nécessitent bien des améliorations. Nous pensons que, pour l'intérêt de la population, il faut les améliorer. Concernant la délibération n° 34 — et je ne le répéterai pas pour la n° 35 —, nous voterons pour.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Monsieur Aubague, vous connaissez parfaitement le quartier. Je le sais. C'est une rue barrée pour l'instant. Tout à l'heure, vous avez dit que nous étions en train de repeindre en bleu le Ruban Vert. Vous n'avez apparemment pas tout à fait compris ce qu'était la logique, que l'on vous a expliquée précédemment dans le cadre du PLU, concernant l'imperméabilisation des sols, etc. Un travail vous a été présenté précédemment sur la question de la charte de la biodiversité. Tout cela procède des mêmes objectifs et des mêmes finalités que nous cherchons à atteindre. Vous dites que l'espace existe. Mais il n'existe pas. Aujourd'hui, c'est du bitume. Cela va être totalement transformé et réaménagé pour en faire effectivement un espace vert au bénéfice du Ruban Vert. C'est la première réalisation de ce Ruban Vert qui créera une maille et mettra en connexion ou en promenade l'ensemble des espaces verts qui jalonnent cette coulée verte sur la ville. Il fallait préciser qu'il s'agit d'une création. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0
Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 35.

N° 2017-035. SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE AU TITRE DU SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ, DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS DES MARTINETS

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Nous parlons du même site. Il s'agit d'une subvention destinée à aider au financement des équipements de proximité qui font partie intégrante de ce réaménagement, avec notamment la rénovation du city stade, l'aménagement d'un espace récréatif dit « *street workout* » (puisque nous n'arrivons pas à trouver de traduction française exacte), etc. C'est décrit dans la délibération.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 36.

N° 2017-036. SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE POUR LA RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC SUR LA FAUNE ET LA FLORE DU SITE DE L'ENTRÉE DE VILLE SUD-OUEST EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Ce réaménagement de l'entrée de ville sud-ouest est destiné à augmenter le nombre de logements pour répondre aux besoins qui existent en ville et, plus largement, qui s'inscrivent dans le Schéma Directeur Régional (SDRIF). Il s'agit donc de l'aménagement prévu au titre de la Région pour augmenter le nombre de logements en Région Île-de-France. C'est une nécessité importante étant donné les déficits unanimement constatés. Il ne s'agit pas de faire l'impasse sur la question des espaces verts. Nous le verrons dans la réalisation concrète, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui. Étant donné les exigences de préservation de l'environnement, il est nécessaire de faire une étude sur la faune et la flore. Elle va s'étaler pendant une année sur l'ensemble des saisons. Dans le cadre de la charte de la biodiversité, le Conseil Régional soutient évidemment ce type d'initiatives et de projets. Il a des lignes de subvention que nous sollicitons à travers cette délibération.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 37.

N° 2017-037. EXTENSION DU CENTRE DE SUPERVISION URBAINE : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre du déploiement du dispositif de vidéoprotection et, notamment, le rapatriement des images des caméras de Kremlin-Bicêtre Habitat, il convient de procéder à des travaux d'extension du CSU pour un montant total de 157 000 € TTC. Il est donc proposé de demander une subvention de 87 000 €, soit 66 % du montant hors taxes des travaux.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons souvent appelé de nos vœux un dispositif de vidéoprotection. Nous nous sommes toujours félicités de son installation, tout comme nous nous félicitons de son extension en partenariat avec Kremlin-Bicêtre Habitat. En commission, nous avons attiré votre attention sur la nécessité d'élaborer une convention avec Kremlin-Bicêtre Habitat. Il nous a été répondu que cette convention allait être rédigée. À notre sens, cette convention devrait avoir une contrepartie financière pour la Ville. La Ville ne doit pas se substituer à Kremlin-Bicêtre Habitat. Ces travaux amélioreront la sécurité des Kremlinois et les conditions de travail des personnels. Nous voterons pour.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Monsieur Aubague, je précise quelque chose. Vous dites que vous appelez de vos vœux. Mais la convention est seulement obligatoire. Ce sont les textes. Vous ne nous demandez rien. Nous ne faisons qu'appliquer la loi. Nous ne pourrions pas rapatrier les images du périmètre de Kremlin-Bicêtre Habitat, un domaine privé, sans qu'il y ait naturellement une convention. Je vois bien que, sur ce sujet, vous nous courez après en permanence. Mais vous ne pouvez pas aller jusqu'à réinventer les textes réglementaires qui posent le cadre de déploiement de ces dispositifs. Si vous étiez amenés à les déployer, il y aurait quelques inquiétudes en la matière. Je mets le rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 38.

N° 2017-038. CONVENTION D'INVESTISSEMENT SUR FONDS LOCAUX DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'ACCUEIL PHYSIQUE DE LA CAF

Rose ALESSANDRINI, Maire adjointe chargée des questions relatives aux solidarités (action sociale, centre social Germaine-Tillion, opérations funéraires et attestations d'hébergement) (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Merci, Monsieur le Maire. C'est également une subvention. Il s'agit de celle prévue dans la délibération du 26 janvier, beaucoup plus générale, sur notre intervention au titre de la CAF. La CAF s'était engagée à nous aider à mettre en place l'outil informatique. Il convient donc d'adopter cette délibération, à l'unanimité, j'espère.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets le rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 39.

N° 2017-039. ATTRIBUTION DE SUBVENTION À UNE ASSOCIATION — EXERCICE 2017

Geneviève EL MALKI, Maire adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la coordination des conseils de quartier et à la vie associative (*Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre*)

Il s'agit d'une subvention de fonctionnement annuelle. Nous avons la marge sur l'enveloppe attribuée pour intégrer et accueillir quelques demandes supplémentaires. C'est le cas de la Société des Membres de la Légion d'Honneur à qui nous attribuons une subvention de 200 € que je vous demande donc d'approuver.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets le rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 40.

N° 2017-040. ATTRIBUTION DE SUBVENTION À UNE ASSOCIATION — EXERCICE 2017

Geneviève EL MALKI, Maire adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la coordination des conseils de quartier et à la vie associative (*Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre*)

Dans le subventionnement possible des associations, il s'agit d'un autre type de soutien : la subvention au projet. C'est tout à fait conditionné au projet soumis. En l'occurrence, il s'agit d'un engagement des personnels du SAMU auprès d'enfants malades. Il s'agit de leur offrir la possibilité de découvrir les activités nautiques sur un voilier. Ce n'est pas la première fois. Cette association propose beaucoup de choses aux petits. La subvention attribuée, que je vous demande d'approuver, est d'un montant de 500 € sur ce projet précis.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets le rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 41.

N° 2017-041. AUTORISATION DE SORTIE DE L'INVENTAIRE DU VÉHICULE RENAULT KANGOO

Estéban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Merci, monsieur le Maire. Tout est dans le titre. Il s'agit de sortir de l'inventaire un Renault Kangoo qui sera vendu.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

On peut signaler qu'il est vendu 100 €. Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 42.

N° 2017-042. RESSOURCES HUMAINES — MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il vous est proposé de transformer un certain nombre de postes :

- 2 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en 2 postes de rédacteur ;
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^e classe en 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe ;
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint administratif de 2^e classe ;
- 1 poste de technicien principal de 2^e classe en 1 poste d'adjoint technique de 2^e classe.

Il s'agit aussi de créer un poste de rédacteur au tableau des effectifs de manière à réinternaliser la mission d'accompagnement auprès des agents pour dispenser des cours de remise à niveau et de préparation aux concours. C'était jusqu'à présent externalisé. Cette mission était confiée à une personne qui n'était pas dans nos effectifs. Cette personne se verra également confier des missions de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois, des compétences et des missions d'accompagnement des agents. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Comme vous venez de l'expliquer, vous aviez auparavant un personnel en sous-traitance, si je puis dire, pendant un jour et demi. Vous créez un poste à temps complet. Cela veut dire que vous créez une fois de plus un poste d'agent. Vous créez, pour trois jours et demi, un travail supplémentaire ou un poste supplémentaire dans les effectifs. Nous voterons contre.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Dans l'histoire du centre de ressources, un agent s'était vu confier les missions. Il est parti. Nous étions effectivement passés par une prestation extérieure. Aujourd'hui, la création du poste supplémentaire permet de mutualiser certaines missions au niveau du service RH par l'accompagnement et la préparation d'un certain nombre d'agents sur les concours et sur les questions de remise à niveau.

Quelque chose aurait dû ne pas vous échapper sur la question de missions de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois, des compétences et des missions d'accompagnement des agents. Si j'ai bon souvenir — et, en règle générale, ma mémoire me fait rarement défaut —, je crois vous avoir entendu (au moins M. Weber et les deux groupes) lors du dernier Conseil Municipal sur la communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui demande précisément de renforcer nos moyens sur la question de la gestion prévisionnelle des effectifs. Vous avez eu alors une formule selon laquelle vous alliez veiller scrupuleusement à ce que les recommandations faites par la Chambre Régionale des Comptes soient mises en œuvre. Le mois suivant, nous présentons quelque chose pour précisément mettre en application un certain nombre de choses. Et vous vous y opposez. C'est formidable. C'est une belle cohérence. Je vous en remercie. Les Kremlinois y seront particulièrement sensibles. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 27

Contre : 3 (*Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Bernard Aubague*)

Abstentions : 4 (*Léa Morgant, Colette Khabbaz, Arnaud Weber-Guillouet, Pascal Reisser*)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS EFFECTUÉES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Vous avez pris connaissance du compte rendu des décisions que j'ai effectuées en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Y a-t-il des questions sur cette liste ?

Bernard AUBAGUE (*Groupe MODEM et centristes*)

C'est une remarque sur les contrats 30 et 31, sur la location d'élévateurs pour les personnes à mobilité réduite pour le premier tour des élections. Je pense qu'il s'agissait du bureau dans lequel j'étais assesseur, c'est-à-dire Péguy. Ces élévateurs sont tombés malheureusement en panne, comme ce fut le cas la dernière fois. Je l'ai fait figurer sur le procès-verbal. Ils ont été remplacés par des rampes. Pourquoi ne pas installer d'emblée des rampes plutôt que de passer par une location qui a certainement coûté un certain prix alors que les rampes ne tombent jamais en panne ?

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Aubague, comme vous le voyez, le privé ne sait pas toujours répondre à toutes les demandes. Malheureusement, nous nous laissons parfois tenter en faisant appel à certaines prestations extérieures. C'est ce que vous nous invitez à faire de manière régulière. Comme nous, vous faites le constat que cela ne fonctionne pas toujours. En effet, nous avons fait confiance au service public. Nous avons fait élaborer des rampes, même si, au regard de la configuration des lieux, elles ne sont pas la solution idéale. Au regard du niveau qu'il faut reprendre, l'élévateur restera néanmoins une nécessité. Comme quoi, cela ne fonctionne pas toujours, même quand on confie les choses à l'extérieur. Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Le Conseil s'achève à 21 heures 49. Je vous donne rendez-vous le 29 juin, me semble-t-il, c'est-à-dire le dernier jeudi du mois, à 20 heures 30. Nous nous retrouverons ici même. Je rappelle à l'ensemble des élus que vous avez dû tous recevoir la convocation pour la cérémonie des médailles du travail pour les Kremlinoises et les Kremlinois. La cérémonie aura lieu dans cette salle samedi matin à 11 heures 30. Bonne soirée.

Jean-Marc NICOLLE, Maire, lève la séance à 22 heures.